

CCN DU SPORT VS GENERALI

<i>Prestations sous déduction de celles versées par la Sécurité sociale dans la limite des frais réels</i>	Régime minimum CC Sport	GENERALI GE3
HOSPITALISATION - Médicale et chirurgicale		
Frais de séjour	130% BR-SS	100% FR
Honoraires, actes de chirurgie et d'anesthésie - médecins adhérents au Contrat d'Accès aux Soins (CAS)	150% BR-SS	100% FR
Honoraires, actes de chirurgie et d'anesthésie - médecins non adhérents au Contrat d'Accès aux Soins (CAS)	120% BR-SS	200% BR-SS
Forfait journalier hospitalier et psychiatrique	100% FR sans limitation de durée	100% FR sans limitation de durée
Participation forfaitaire actes lourds	Prise en charge intégrale du forfait	Prise en charge intégrale du forfait
Chambre particulière (30 jours)		5% PMMS/j
Lit d'accompagnement		30€/j
Transport pris en charge par la SS	100% BR-SS	200% BR-SS
SOINS MEDICAUX COURANTS		
Visites, consultations de généralistes - médecins adhérents au Contrat d'Accès aux Soins (CAS)	120% BR-SS	200% BR-SS
Visites, consultations de généralistes - médecins non adhérents au Contrat d'Accès aux Soins (CAS)	100% BR-SS	180% BR-SS
Visites, consultations de spécialistes - médecins adhérents au Contrat d'Accès aux Soins (CAS)	150% BR-SS	250% BR-SS
Visites, consultations de spécialistes - médecins non adhérents au Contrat d'Accès aux Soins (CAS)	120% BR-SS	200% BR-SS
Analyses	100% BR-SS	200% BR-SS
Radiologie - médecins adhérents au Contrat d'Accès aux Soins (CAS)	150% BR-SS	200% BR-SS
Radiologie - médecins non adhérents au Contrat d'Accès aux Soins (CAS)	120% BR-SS	180% BR-SS
Auxiliaires médicaux	100% BR-SS	200% BR-SS
Actes de chirurgie et actes techniques médicaux - médecins adhérents au Contrat d'Accès aux Soins (CAS)	150% BR-SS	100% FR
Actes de chirurgie et actes techniques médicaux - médecins non adhérents au Contrat d'Accès aux Soins (CAS)	120% BR-SS	200% BR-SS
PHARMACIE		
Vignettes blanches (remboursées à 65%)		
Vignettes bleues (remboursées à 30%)	100% BR-SS	100% BR-SS
Vignettes oranges (remboursées à 15%)		
Pilules contraceptives, traitements oestroprogestatifs, implants, contraceptifs non remboursés (par an et par bénéficiaire)		75 EUR
Sevrage tabagique (par an et bénéficiaire)		80 EUR
vaccins refusés (par an et bénéficiaires)		80 EUR

CCN DU SPORT VS GENERALI

OPTIQUE	1 équipement (verres + monture) tous les 2 ans sauf mineurs et/ou en cas de l'évolution de la vue dans la limite d'un équipement par an Prise en charge limitée à 150€ pour la monture le cas échéant	1 équipement (verres + monture) tous les 2 ans sauf mineurs et/ou en cas de l'évolution de la vue dans la limite d'un équipement par an Prise en charge limitée à 150€ pour la monture le cas échéant
Montures	<p align="center">Réseau partenaire :</p> <p>-SS + 130 € pour des verres simples</p> <p>- SS + 260€ pour des verres complexes</p> <p>- SS + 210 € pour 1 verre simple + 1 verre complexe</p> <p align="center">Hors Réseau partenaire :</p> <p>- SS + 110 € pour des verres simples</p> <p>- SS + 210 € pour des verres complexes</p>	<p align="center">Monture: max 150€</p> <p align="center">verre simple: de 80 à 300€ par verre (voir grille Generali)</p> <p align="center">verre complexe: de 110 à 350€ par verre (voir grille generali)</p>
Verres simples	- SS + 160 € pour 1 verre simple + 1 verre complexe	
Verres complexes		
Lentilles prises en charge par la SS	Ticket modérateur + 50€/an	10% PMSS (321,80€ en 2016)
Lentilles non prises en charge par la SS		
Lentilles jetables		
Chirurgie réfractive (par œil)		12% PMSS (386€ en 2016)
DENTAIRE		
Soins dentaires	100% BR-SS	250% BR-SS
Inlays/Onlays	160% BR-SS	250% BR-SS
Prothèses dentaires prises en charge par la SS	160% BR-SS	250% ou 300% BR-SS (selon visibilité de la dent)
Prothèses dentaires non prises en charge par la SS (par acte)		11% PMSS (353€ en 2016)
Orthodontie prise en charge par la SS	160% BR-SS	250% BR-SS
Orthodontie non prise en charge par la SS		10% PMSS par an (321,80€ en 2016)
AUTRE		
- Prothèses auditives (Prise en charge par la SS) - Orthopédie et autres prothèses (Prise en charge par la SS)	130% BR-SS	250% BR-SS
médecine douce (Ostéopathie/ acuponcture/ etc)		6% PMSS par an et bénéficiaire (193€ en 2016)
Spécial enfants		
Pédiatre adhérent au contrat d'accès aux soins		250% BR-SS
Pédiatre non adhérent au contrat d'accès aux soins		200% BR-SS
Orthophoniste- Orthoptiste		200% BR-SS

Diagnostic en diététique (par an et bénéficiaire de moins de 12 ans)		75 €
--	--	------

BR	base de remboursement SS
SS	Remboursement sécurité sociale
FR	Frais réels
PMSS	plafond mensuel de la SS (estimé à 3218€ en 2016)

Entre 1 et 5 salariés

TARIFS ISOLEES (hors Alsace-Moselle)	33 €	32 à 39 € (selon le département) pour les non cadres
		36 à 43 € (selon le département) pour les cadres
Tarifs Duo/ famille sur demande		